CONSERVATOIRE roannais AGGLOMERATION

INSCRIPTIONS

2018-2019

CONSERVATOIRE

musique & danse

PRÉSENTATION

Service de Roannais Agglomération, le Conservatoire Musique et Danse poursuit ses missions sur le territoire en tant que relais pour le Nord, dans le schéma départemental d'enseignement artistique de la Loire.

S'il s'attache à développer des actions et à proposer un enseignement diversifié et éclectique, c'est aussi un lieu d'apprentissage artistique, d'enthousiasme et de passions.

Le Conservatoire est vecteur de transmission et de partage d'un esprit créatif, avec pour socle des projets qui favorisent la curiosité et la transmission des patrimoines.

Mobilisée et passionnée, l'équipe de professionnels qui encadre les élèves offre une expérience artistique forte et enrichissante. Une organisation souple à l'écoute des besoins de chacun, ainsi que des rencontres artistiques plurielles, assurent la motivation nécessaire à un travail régulier et progressif.

À travers cette plaquette de présentation, vous pourrez découvrir tous les parcours et cursus proposés par le Conservatoire musique et danse de Roannais Agglomération : de l'apprentissage par l'orchestre avec une mise à disposition des instruments, à l'accompagnement des plus jeunes au jardin musical (dès 3 ans), en passant par le dispositif « passerelle », chaque élève bénéficie dès son plus jeune âge d'un enseignement adapté à ses envies/besoins (en milieu scolaire ou au sein du Conservatoire).

Et puisque le sens du partage est au cœur de toute pédagogie, le Conservatoire a vocation à multiplier les rencontres avec le public grâce à la production de concerts et de spectacles dans les salles du territoire, les hôpitaux, les centres de soins, sur les places publiques, etc.

Soutenus et accompagnés par le réseau des enseignements artistiques, les projets du Conservatoire Musique et Danse de Roannais Agglomération fédèrent avec vous et pour vous une dynamique de territoire aussi forte qu'exaltante !

YVES NICOLIN
Président de Roannais Agglomération
Maire de Roanne

JADE PETIT
Conseillère communautaire
en charge de la Culture

SITE DE ROANNE
133, bd Baron du Marais

SITE DU COTEAU
9, rue des Ecoles

RENSEIGNEMENTS
Du lundi au vendredi de 15h à 19h
04 77 71 01 74
conservatoire@roannais-agglomeration.fr

LES DISCIPLINES ENSEIGNÉES

- **LES CORDES** : Harpe - Violon – Alto - Violoncelle – Contrebasse jazz- Guitare classique - Guitare électrique - Guitare Basse.

- **LES CLAVIERS** : Piano – Orgue – Clavecin – Accordéon.

- **LES VENTS**
  + Bois : Flûte traversière – Saxophone - Clarinette - Basson - Hautbois.
  + Cuivres : Trompette – Cornet - Trombone – Tuba - Cor.

- **LES PERCUSSIONS** : Batterie – Timbales – Xylophone – Marimba
  + PERCUSSIONS DIGITALES : Congas - Djembés - Derbouka - Cajon etc.

- **LE CHANT** : Lyrique (opéra, opérette, classique, baroque, etc) – Musique actuelle (Rock, Chansons françaises, Soul, Funk, Jazz, etc.) – Comédies musicales (Jeunes et Adultes - double cursus musique et danse).

- **LA MUSIQUE ASSISTEE PAR ORDINATEUR** : Musique et Cinéma – Composition – Electroacoustique (jeunes).

- **LA DANSE** : Éveil Musique et Danse (GS Maternelle), Atelier chorégraphique (primaire) - Double cursus Musique et Danse en Cycle 2 (collège) / comédie Musicale - Préparation à l'option Art-Danse (Lycée).

- **LA FORMATION MUSICALE** : Jardin Musical (Petite et Moyenne section maternelle) – Eveil Musique et Danse (Grande section maternelle) – Initiation Musicale par l'Orchestre (CP et CE1) - Formation Musicale par l'Orchestre (du CM1 aux adultes ayant au moins 3 ans de pratique instrumentale) – la Formation Musicale en Cycle 1, 2 et 3 (à partir du CE1) - Ecriture – Orchestration – Composition (Musique et Cinéma) – Arrangement – Histoire de la Musique, Préparation à l'Option Musique au Bac - Formation Musicale Jazz.

- **LES PRATIQUES COLLECTIVES** : Les chorales et chœurs classiques et musiques actuelles (enfants, ados, adultes), les orchestres tout niveau (symphonique, harmonie, cubain, musique traditionnelle, Big Band) – les Ateliers (ethniques, traditionnels, jazz, musiques actuelles, électro, lyrique, corporel, mise en scène) – les ensembles de classes (cuivres, saxophones, accordéon, harpe...) – la musique de chambre.

Les pratiques collectives sont obligatoires à partir du Cycle I, 3ème année. Toute demande de dérogation doit faire l'objet d'un entretien avec la direction et ne sera accordée qu'une seule fois dans le cycle.

LES CURSUS DE FORMATION

Éveil Musique et Danse : élèves en Grande Section Maternelle. Cours collectif d'1 heure.

IMO 1 : Initiation Musicale par l'Orchestre : élèves en CP, cours collectif d'1 heure pendant lequel l'élève explore différents instruments.

IMO 2 : Initiation Musicale par l'Orchestre : élèves en CE1, cours collectif d'1 heure pendant lequel l'élève travaille sur 1 seul instrument, + 30 minutes de cours instrumental semi-collectif de 1 à 3 élèves.

Cycle I : spécialité Musique, à partir du CE1 : 1 cours hebdomadaire d'instrument ou chant semi collectif de 1 à 3 élèves + 1 cours hebdomadaire de Formation Musicale + 1 cours de pratique collective obligatoire à partir du 1C3 instrumental ou vocal.

Cycle II :

- Spécialité Musique : 1 cours hebdomadaire individuel d'instrument ou de chant de 30 minutes en 2C1-2C2 et de 45 minutes de 2C3 à 2C5 + 1 cours de Formation Musicale hebdomadaire + 1 pratique collective obligatoire.
- Spécialité Musique et Cinéma : 1 cours hebdomadaire de composition, de Musique Assistée par Ordinateur, de clavier + des sessions d'Analyse de l'Image, d'histoire du cinéma et une implication dans le Festival Ciné Court Animé.

Double Cursus : Musique et Danse : 1 cours hebdomadaire individuel d'instrument ou de chant de 30 minutes du 1C4 au-2C2 (cours semi-collectif du 1C1 au 1C3) et de 45 minutes de 2C3 à 2C5 + 1 cours de Formation Musicale hebdomadaire + le cours de Comédie Musicale (le cours de Comédie Musicale peut être pris seul en atelier de spécialisation).

Cycle III Amateurs : 300 heures de formation finalisées par un projet personnel : 1 cours hebdomadaire individuel de 45 minutes en 3C1 et de 1h en 3C2 et 3C3 + 1 cours de culture musicale facultative + 1 pratique collective obligatoire.

Cycle III Pratique continuée : personne ayant le Brevet musical, parcours sur contrat personnalisé - avant inscription : montage du contrat personnalisé avec le professeur puis validation avec la direction.

Cycle III Pré Pro : 750 heures de formation finalisées par 1 projet personnel et la validation de 4 UV obligatoire (voir le règlement des études), avant l'inscription un rendez-vous avec la directrice doit être pris.

LES PARCOURS

Jardin Musical : petite et moyenne section de maternelle, 1 cours hebdomadaire de 45 minutes. L'élève doit avoir 3 ans au 1er septembre de l'année d'inscription.

FMO : Formation Musicale par l'Orchestre, à partir de la 3ème année d'instrument, tout âge, 1 h30 de cours hebdomadaire.

Parcours sur Projet : Le parcours sur projet s'adresse aux élèves ayant au moins deux ans de pratique instrumentale ou vocale et ne souhaitant pas s'engager dans un cursus diplômant. Il s'agit d'une forme d'engagement personnel pour aboutir un objectif concret suivi par un professeur référent. Il s'accompagne obligatoirement d'une pratique collective. **3 formules de durée et de prix (voir page 5).**

Musique et cinéma : une formation au métier de compositeur pour le cinéma, une option Musique Assistée par Ordinateur (MAO) qui ouvre aux différents métiers du son dans le secteur audiovisuel. Formation diplômante.

Exemple de cours :
- Analyse de l'image
- Composition à l'image
- Ecriture, harmonie
- Analyse de musique de films
- Technique d'enregistrement

Musique actuelle : des formations pour préparer aux 1ère scènes

Exemples d'ateliers :
- Des ateliers chansons avec du coaching voix et scène
- Des groupes de rock et de chansons
- Un chœur de musique actuelle
- De l'accompagnement de groupe
- Un cours de comédie musicale : chanson / danse/ théâtre
- Des cours d'instruments avec deux formules : découverte ou approfondissement (guitare, basse électrique, batterie, clavier électronique, saxophone, accordéon)

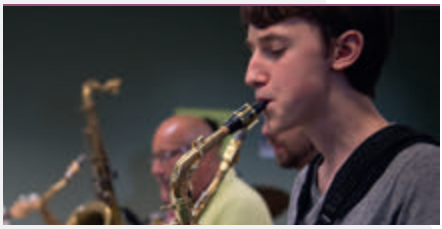

LES NOUVEAUTÉS 2018-2019

- **JARDIN MUSICAL POUR LES PETITES SECTIONS MATERNELLES**
  (l'élève doit avoir 3 ans minimum en septembre 2018)
- **CONTREBASSE JAZZ**
- **DANSE, NOUVELLES FORMULES**...
- **COURS COLLECTIF DE PERCUSSIONS CLASSIQUES D'ORCHESTRE**
  cours accessible aux musiciens du territoire et aux pianistes
- **POUR LES FANFARES / HARMONIE / CHŒURS DU TERRITOIRE**
  - Carte de 16 cours semi-collectifs de déchiffrage (à partir de 3 élèves)
  - Carte de 16 cours collectifs de soutien rythmique (à partir de 3 élèves)
  - Carte de 5 cours individuels de 30minutes (Instrument / Chant / Direction)
  - Venez développer votre polyvalence en apprenant la percussion classique d'orchestre par un cours collectif.
- **DES NOUVELLES PRODUCTIONS ARTISTIQUES SERONT PROPOSEES**...

Photos : Conservatoire Roannais Agglomération - Réalisation : Service Communication de Roannais Agglomération - Imprimerie : Chirat - Avril 2018.

PASSERELLE DES ORCHESTRES À L'ÉCOLE

Au conservatoire : Pour les enfants ayant participé aux orchestres dans le cadre scolaire, des formules permettent une orientation adaptée :

- Accéder directement au cursus, par un accompagnement personnalisé (lecture des partitions).

OU

- Intégrer une Formation Musicale par l'Orchestre avec un accompagnement et un approfondissement instrumental (par 2 ou 3 élèves)

OU

- Intégrer une Formation Musicale par la percussion classique

Vous pouvez aussi vous rapprocher des écoles les plus proches de chez vous pour découvrir leurs offres adaptées :

- Le Gamec à St André d'Apchon / 04 27 62 21 16
- Musicor à Lentigny / 06 63 08 11 73
- École de Musique à la Pacaudière / 06 63 08 11 73
- Centre Musical Pierre Boulez à Riorges / 04 77 71 70 87

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Les parents souhaitant autoriser les élèves mineurs à sortir du conservatoire seuls devront à la rentrée signer une décharge de responsabilité.

Nous sollicitons les parents d'élèves et/ou pour eux-mêmes à signer l'autorisation du droit à l'image pour l'année.

Appel à candidature pour élire les représentants des parents d'élèves
Nous recherchons :

- 2 parents d'élèves volontaires pour siéger au Conseil d'établissement
- 2 élèves (1 en classique et un en jazzMA)

Merci de porter à notre connaissance votre candidature afin d'effectuer un vote en septembre.

DATES DES INSCRIPTIONS & RÉINSCRIPTIONS

POUR LES ANCIENS ET NOUVEAUX ÉLÈVES

Réinscriptions du 11 au 15 juin sur les 2 sites du Conservatoire
Du lundi au vendredi de 17h à 21h

Réinscriptions du 18 au 22 juin sur le site de Roanne
Lundi et mardi de 17h à 20h
Mercredi de 14h à 18h
Jeudi et vendredi de 17h à 20h

POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES SEULEMENT

Inscriptions du 3 au 7 septembre en fonction des places disponibles
Sur le site de Roanne
Lundi et mardi de 17h à 20h
Mercredi de 14h à 18h
Jeudi et vendredi de 17h à 20h

LES PIÈCES À FOURNIR

À fournir OBLIGATOIREMENT au moment de l'inscription

- Taxe d'habitation ou Kbis
- Livret de famille (copie en entier) pour les nouveaux élèves mineurs

DATE DE REPRISE DES COURS

Semaine du 17 septembre. Pour toutes les disciplines, les ateliers et les pratiques collectives

LES TARIFS

FRAIS DE DOSSIER ET LOCATION D'INSTRUMENTS

Au 8 octobre, l'élève n'ayant suivi aucun cours depuis la rentrée sera considéré(e) comme démissionnaire ; sa place sera attribuée à un élève sur liste d'attente. Les frais de dossier ne seront pas remboursés.
À l'issue de 2 cours consécutifs, la cotisation est due dans son intégralité pour l'année scolaire même si l'élève arrête en cours d'année.

ÉLÈVES DE TOUTES LES COMMUNES Tarif annuel		
FRAIS DE DOSSIER	20€ par élève À régler au moment de la pré-inscription. Ils ne sont pas remboursables Il comprend 2 cours d'essai consécutifs maximum	
REDUCTION* Pour le nombre d'enfants inscrits de moins de 20 ans, elle s'applique sur le tarif du plus cher au moins cher	1er enfant inscrit (cotisation la plus chère)	Pas de réduction
	2ème enfant inscrit	- 15 %
	3ème enfant inscrit	-20%
	4ème enfant inscrit et plus (cotisation la moins chère)	-30%
LOCATION D'INSTRUMENTS cotisations annuelles		
Début : dès signature du contrat et remise de l'attestation précisant l'instrument et la valeur assurée et jusqu'au 30 juin de l'année scolaire	Élève en IMO 2	80€
	Élève en Cycle I	150€
	Élève en Cycle II et III	300€

* Réduction sur le montant des inscriptions, cumulable avec l'offre sociale des villes.

OFFRE SOCIALE DES VILLES : Pour connaître l'aide liée au Quotient Familial, il conviendra de se rapprocher de votre commune de résidence.

D'ores et déjà :
Pour les élèves de moins de 20 ans de Roanne, un tarif dégressif (50% sur le cursus de formation) sera appliqué pour les détenteurs du Pass'Culture 2018-2019. Pour en bénéficier, le Pass' Culture devra être présenté à l'accueil du conservatoire avant le 8 octobre. Carte à demander au CCAS de la Ville de Roanne - Centre administratif Paul Pillet.

Pour les élèves de Mably et de Riorges, une aide sera apportée par les CCAS des Villes directement aux familles.

INSCRIPTIONS DANS UN CURSUS DE FORMATION

TARIFS ANNUELS

Cursus conforme aux directives du ministère de la Culture et du Schéma départemental d'enseignement artistique

	Élèves des communes de Roannais Agglomération		Élèves Extérieurs à Roannais Agglomération
	Élève non boursier	Élève boursier de moins de 28 ans	
EVEIL ARTISTIQUE MUSIQUE ET DANSE (Grande section maternelle)	200€		280€
INITIATION MUSICALE PAR L'ORCHESTRE 1 (IMO 1) (CP et 1 classe pour les CE2 au CM2 débutants)	250€		350€
INITIATION MUSICALE PAR L'ORCHESTRE 2 (IMO 2) (CE1)	350€		490€
CYCLE I spécialité musique - élève débutant la musique, à partir du CE1	435€	218€	609€
CYCLE II spécialité musique minimum 4 ans de pratique instrumentale ou vocale	495€	248€	693€
DOUBLE CURSUS MUSIQUE ET DANSE CYCLE II	600€	300€	840€
CYCLE III amateur diplômant	580€	290€	580€
CYCLE III pré pro	780€	390€	780€
CYCLE III Pratique continuée non diplômante ayant le Brevet Musical dans sa discipline	275€		275€

/ INSCRIPTIONS DANS DES PARCOURS ET PRATIQUES COLLECTIVES

TARIFS ANNUELS	Élèves des communes de Roannais Agglomération	Élèves Extérieurs à Roannais Agglomération
JARDIN MUSICAL (Petite et moyenne section)	150€	210€
INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE	270€	378€
PARCOURS DE 2 ANS à PARTIR DE LA 3EME ANNEE INSTRUMENTALE OU VOCALE sur rendez-vous avant inscription		
FMO (Formation Musicale par l'Orchestre)	250€	350€
PARCOURS SUR PROJET 1 (16h annuelles comprenant les répétitions + 1 pratique collective)	345€	483€
PARCOURS SUR PROJET 2 (24h annuelles comprenant les répétitions + 1 pratique collective)	420€	588€
PARCOURS SUR PROJET 3 (32h annuelles comprenant les répétitions + 1 pratique collective)	500€	700€
LES PRATIQUES COLLECTIVES		
PRATIQUE COLLECTIVE	120€	168€
DISCIPLINE COLLECTIVE SUPPLEMENTAIRE OU PRATIQUE COLLECTIVE POUR LES ELEVES DU RESEAU OU CHORALE ENFANTS	60€	84€
NOUVEAUTES POUR LES FANFARES / HARMONIE / CHŒURS DU TERRITOIRE Carte de 16 cours semi-collectifs de déchiffrage (à partir de 3 élèves) Carte de 16 cours collectifs de soutien rythmique (à partir de 3 élèves) Carte de 5 cours individuels de 30mn (instrument / Chant / Direction)	60€	84€
ATELIERS DE SPECIALISATION *	180€	252€
FORMATION MUSICALE SEULE sans pratique collective	180€	252€

*Préparation de la musique au Bac Art et Danse sur planning, MAO, cours d'orchestration, histoire de la musique, Atelier de Comédie Musicale seule (Danse), Atelier chorégraphique, Atelier Chant-Micro, Atelier de chansons françaises, Atelier lyrique, Musique de chambre seule (selon planning).

RÉUNIONS ET TESTS AVANT LA REPRISE DES COURS

CONFECTION DE L'EMPLOI DU TEMPS INSTRUMENTAL ET CHANT

Date limite de remise des emplois du temps au secrétariat : **8 septembre**

RÉUNION PARENTS / ÉLÈVES / PROFESSEURS

Mardi 11 septembre entre 18h et 20h - site de Roanne

- Présentation du planning provisoire des cours
- Prise en note des modifications souhaitées par les familles
- L'emploi du temps individuel sera confirmé, par mail, **avant le 16 septembre.**

TEST DE FORMATION MUSICALE

- Obligatoire pour tous les nouveaux inscrits ayant déjà une pratique musicale.
- Pour les élèves en FMO qui souhaitent intégrer le cursus.
- Pour les élèves en Parcours sur Projet choisissant la Formation Musicale comme pratique collective (en fonction des places disponibles).
- Seuls sont dispensés les élèves ayant déménagé et procurant une attestation de niveau d'une école de musique territoriale.

Lundi 2 juillet pour les inscrits de juin - site de Roanne

- 17h30 - Enfants ayant fait moins de trois ans de musique
- 18h30 - Enfants ayant fait plus de trois ans de musique
- 18h30 - Élèves adultes et adolescents

Vendredi 7 septembre pour les inscrits de septembre - site de Roanne

- 17h30 - Enfants ayant fait moins de trois ans de musique
- 18h30 - Enfants ayant fait plus de trois ans de musique
- 18h30 - Élèves adultes et adolescents

TEST OBLIGATOIRE POUR ENTRER DANS LA CLASSE DE CHANT, LES ATELIERS ET CHORALES ADULTES

- Obligatoire pour tous les nouveaux inscrits
- Quelles que soient les pratiques (ateliers chansons rock, chœurs adultes, cours individuels ...)

Jeudi 6 septembre à partir de 18h - site de Roanne - une convocation vous sera envoyée début septembre.

Réalisation : service communication de Roannais Agglomération / Impression : Imprimerie Chirat / Mai 2018 / Ne pas jeter sur la voie publique